



## COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

### Négociations salariales 2023 : cahier revendicatif commun

En raison du contexte économique actuel avec une inflation galopante, les organisations syndicales se sont réunies le 25 Janvier afin de convenir d'un cahier revendicatif commun :

- **La priorité de l'intersyndicale** : une Augmentation Générale des salaire de 6,5 % rétroactive au 1er janvier avec un Plancher de 2 600 € pour les salaires inférieurs à 40 000 € ;
- Une prime de partage de la valeur ajoutée pour tous ;
- Une majoration du ticket restaurant de 9 € à 13 € ;
- Inclure une prime carburant dans le titre mobilité ;
- Congé anniversaire 40 ans à pérenniser ;
- Clause de revoyure : obligation de renégocier selon l'évolution de l'inflation.

**L'intersyndicale attend maintenant les propositions de la Direction.**

**Prochaine réunion prévue le 1er Février.**